



CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE

Bruxelles, le 17 novembre 2003

15015/03

PUBLIC 10

NOTE

Objet : RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL
OCTOBRE 2003

Le présent document contient :

- à l'**Annexe I**, un relevé des actes législatifs définitifs adoptés par le Conseil en octobre 2003. Ce relevé est accompagné, à l'**Annexe II**, des déclarations au procès-verbal accessibles au public. Il mentionne également les éventuels votes contraires et abstentions, les explications de vote, ainsi que les règles de vote.
- à l'**Annexe III**, un relevé des autres actes ¹ adoptés par le Conseil en octobre 2003, avec mention, le cas échéant, des résultats de vote, des explications de vote et des déclarations que le Conseil a décidé de rendre public.

Le présent document est également accessible via Internet adresse: ("<http://ue.eu.int>"),
Rubrique "Transparence", "Relevé des actes du Conseil".

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi. Les extraits des procès-verbaux en question peuvent être obtenus auprès du service Transparence adresse: ("transparency@consilium.eu.int").

¹ A l'exception de certains actes de portée limitée tels que décisions de procédure, nominations, décisions d'organes établis par des accords internationaux, décisions budgétaires ponctuelles, etc.

OCTOBRE 2003			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
2529ème Conseil Justice et Affaires intérieures les 2/3 octobre 2003 Décision du Conseil modifiant les dispositions de l'article 40, paragraphes 1 et 7, de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes	9429/02 + COR 1	185/03, 186/03	Unanimité
2530ème Conseil Affaires économiques et financières le 7 octobre 2003 Directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne les règles relatives au lieu de livraison du gaz et de l'électricité	11314/03 + COR 1 (sv) + COR 2 (fr) + REV 1 (el)	187/03, 188/03	Unanimité

OCTOBRE 2003			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
Règlement du Conseil concernant la coopération administrative dans le domaine de la taxe sur la valeur ajoutée et abrogeant le règlement (CEE) n° 218/92	6522/03 + COR 1 (de) + COR 2 (fr,it,nl,en,da,el,es,pt,fi,sv) + COR 3 (fi) + ADD 1 OC 578	189/03, 190/03	Unanimité
Directive du Conseil modifiant la directive 77/799/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs et indirects	6930/03 + COR 1 (en) + COR 2 + COR 2 REV 1 (de) + COR 3 (sv) + COR 4 + COR 5 (de) + ADD 1 OC 579		Unanimité
Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2803/2000 en ce qui concerne l'ouverture et l'augmentation de contingents tarifaires communautaires autonomes pour certains produits de la pêche	12841/03 + COR 1 REV 1 (nl)		Majorité qualifiée

OCTOBRE 2003			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
2531ème Conseil Transports/Télécommunications/Énergie le 9 octobre 2003 Règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux arômes de fumée utilisés ou destinés à être utilisés dans ou sur les denrées alimentaires	PE-CONS 3644/03	191/03	Abstention UK Majorité qualifiée
2534ème Conseil Agriculture et Pêche le 13 octobre 2003 Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2596/97 prolongeant la période prévue à l'article 149, paragraphe 1, de l'acte d'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède	13351/03		Unanimité
2535ème Conseil Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs le 20 octobre 2003 Directive du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la réception ou l'homologation des rétroviseurs et des systèmes supplémentaires de vision indirecte, ainsi qu'à la réception ou l'homologation des véhicules équipés de ces dispositifs, et modifiant la directive 71/156/CEE	PE-CONS 3660/1/03 REV1		Majorité qualifiée

OCTOBRE 2003			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
2536ème Conseil Environnement le 27 octobre 2003 - Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 40/94, sur la marque communautaire pour donner effet à l'adhésion de la Communauté européenne au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989 - Décision du Conseil approuvant l'adhésion de la Communauté européenne au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, adopté à Madrid le 27 juin 1989 Directive du Conseil restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité Décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'adoption d'un programme pluriannuel (2003-2005) portant sur le suivi du plan d'action eEurope 2005, la diffusion des bonnes pratiques et l'amélioration de la sécurité des réseaux et de l'information (MODINIS)	12813/03 + COR 1 (es) + COR 2 (fr) + REV 1 (fi) + REV 2 (nl)	192/03	Unanimité
	12812/03		Unanimité
	8500/03 + COR 1 (nl) + COR 2 (sv) + COR 3 (de) + REV 1 (da)	193/03, 194/03, 195/03, 196/03, 197/03, 198/03, 199/03, 200/03, 201/03, 202/03, 203/03, 204/03	Majorité qualifiée
	PE-CONS 3678/03		Majorité qualifiée

OCTOBRE 2003			
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE
Directive du Parlement européen et du Conseil concernant la réutilisation et l'exploitation commerciale des documents du secteur public	PE-CONS 3679/03		Majorité qualifiée

DECLARATION 185/03

Déclaration des délégations allemande et grecque

"En ce qui concerne l'observation transfrontalière de personnes autres que la personne suspecte, l'Allemagne et la Grèce n'appliqueront l'article 40, paragraphe 1, de la Convention de Schengen que s'il est satisfait aux exigences de l'article 17, paragraphe 1, du deuxième protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale."

DECLARATION 186/03

Déclaration de la délégation allemande

"La République fédérale d'Allemagne veillera à ce que le contenu de la décision soit transposé en droit national dans les plus brefs délais."

DECLARATION 187/03

Déclaration du Conseil et de la Commission

"Le Conseil et la Commission s'accordent sur le fait qu'il conviendrait que le traitement de produits financiers dérivés tels que les opérations à terme, les contrats à terme et les options pour le gaz livré par le réseau de distribution de gaz naturel et l'électricité soit examiné lors de l'examen du traitement de l'ensemble des produits financiers dérivés."

DECLARATION 188/03

Déclaration du Conseil

"Le Conseil note que, si la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité n'est pas achevée d'ici au 1er juillet 2007, la Commission s'engage à examiner le fonctionnement du régime de TVA applicable aux livraisons de gaz et d'électricité et présentera un rapport au Conseil et au Parlement européen dans un délai de trois mois suivant cette date. Si nécessaire, la Commission proposera d'ici la fin 2007 des mesures appropriées visant à éliminer toute distorsion de concurrence éventuelle causée par les règles relatives à la TVA dans ce secteur."

DECLARATION 189/03

Déclaration de la Commission

"La Commission prend acte de l'adoption à l'unanimité par le Conseil, pour le règlement relatif à la coopération administrative dans le domaine de la TVA, d'un texte fondé sur l'article 93 du traité et, pour la directive concernant l'assistance mutuelle dans le domaine des impôts directs et indirects, d'un texte fondé sur les articles 93 et 94 du traité. Elle réaffirme sa position, qui est conforme à sa proposition initiale, selon laquelle la base juridique devrait être l'article 95 du traité. La Commission rappelle que ce règlement n'a pas pour principal objectif d'harmoniser les dispositions fiscales mais de prévoir l'échange d'informations entre les États membres."

DECLARATION 190/03

Déclaration de la Commission et du Conseil

"La Commission et le Conseil déclarent que l'article 27, paragraphe 4, du règlement vise uniquement à étendre la possibilité de vérifier les numéros d'identification TVA aux personnes qui fournissent les services visés à l'article 9, paragraphe 2, point e), dernier tiret, de la sixième directive TVA et non à modifier les procédures de vérification qui existent dans les États membres."

DECLARATION 191/03

Déclaration du Royaume-Uni

"Le Royaume-Uni appuie les mesures en matière de sécurité des denrées alimentaires figurant dans la proposition de règlement relatif aux arômes de fumée utilisés ou destinés à être utilisés dans ou sur les denrées alimentaires. Nous ne pouvons toutefois soutenir l'adoption de ce texte car nous ne sommes pas persuadés qu'il soit opportun d'écarter l'article 308 du traité en tant que base juridique du règlement. La procédure d'autorisation adoptée est très semblable à la procédure "centralisée" de la Commission, pour laquelle le service juridique du Conseil a indiqué dans un avis qu'une des bases juridiques devait être l'article 308. Le Royaume-Uni se réserve le droit de prendre toute initiative qu'il estimerait appropriée."

DECLARATION 192/03

Déclaration de la Commission, du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil

Déclaration ad article 3 de la décision

"Pour le cas où des questions relevant de la compétence partagée de la Communauté et de ses États membres seraient abordées lors de négociations futures au sein de l'Assemblée de l'Union de Madrid, la Commission, le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres réaffirment l'obligation de coopérer qui s'impose aux États membres et aux institutions communautaires qui découle de l'avis 1/94 de la Cour de justice."

DECLARATION 193/03

Déclaration du Conseil et de la Commission

Aides d'État

"En vue de réduire l'insécurité juridique découlant de l'application des règles relatives aux aides d'État, le Conseil et la Commission conviennent:

- que la directive sur la taxation de l'énergie est conforme aux engagements de la Communauté visant à intégrer les préoccupations d'ordre environnemental dans le domaine de la taxation de l'énergie, qu'elle améliorera le fonctionnement du marché intérieur et que la Commission devrait tout mettre en œuvre pour veiller à ce que les mesures prises par les États membres conformément aux exonérations et réductions de taxe prévues dans la présente directive soient jugées compatibles avec les règles relatives aux aides d'État;
- que les États membres peuvent notifier pour approbation des régimes globaux d'aides d'État fixant les règles et conditions générales que les autorités des États membres appliqueront lors de l'octroi d'aides en liaison avec la nouvelle directive sur la taxation de l'énergie. Après qu'ils auront été autorisés, ces régimes ne nécessiteront plus de notification des cas particuliers d'application à des secteurs ou à des sociétés spécifiques;
- que les produits énergétiques devraient principalement être régis par un cadre communautaire lorsqu'ils sont utilisés comme carburant ou comme combustible. On peut considérer qu'il est inhérent à la nature et à la logique de la fiscalité d'exclure du champ d'application de ce cadre les produits énergétiques à double usage ou utilisés autrement que comme combustibles ou carburants, ainsi que les procédés minéralogiques. Les États membres peuvent dès lors prendre des mesures pour imposer ou non ces utilisations ou pour appliquer une taxation totale ou partielle pour chaque utilisation. L'électricité utilisée de la même manière devrait bénéficier d'un traitement identique. De telles dérogations au système général, ou des différenciations au sein de ce système, justifiées par la nature et l'économie du régime fiscal, n'impliquent pas d'aides d'État.

Le Conseil déclare par ailleurs qu'il comprend la situation juridique créée par l'adoption de la présente directive en liaison avec les règles du traité relatives aux aides d'État, de la même manière que cela a été exposé par la Commission lors de la réunion du Groupe "Questions fiscales" du 14 novembre 2002."

DECLARATION 194/03

Déclaration du Conseil

Régime communautaire de négociation des droits d'émission

"Sur la base d'une proposition de la Commission, le Conseil s'engage à examiner dans une optique constructive les mesures fiscales dont sera assortie la mise en œuvre future d'un régime communautaire de négociation des droits d'émission, afin notamment d'éviter les cas de double imposition."

DECLARATION 195/03

Déclaration du Royaume-Uni et de l'Irlande

Ad article 2, paragraphe 5:

"Le Royaume-Uni et l'Irlande déclarent qu'ils sont disposés à accepter ce paragraphe, selon lequel le Comité des accises mettra à jour les codes de la nomenclature combinée employés dans la directive sur les produits énergétiques, sans modifier le champ d'application effectif des dispositions de la directive ou des taux minima, à la seule fin de parvenir à un accord global sur cette directive."

DECLARATION 196/03

Déclaration du Conseil et de la Commission

Ad article 4, paragraphe 2:

"Le Conseil et la Commission déclarent que le concept d'"impôts indirects" visé à l'article 4, paragraphe 2, de la directive comprend également les prélèvements calculés directement ou indirectement sur la quantité de produit au moment de la mise à la consommation et affectés au financement de la sécurité sociale."

DECLARATION 197/03

Déclaration de la Commission

Ad article 7:

- "La Commission déclare que les mesures adoptées dans la présente directive, fondées uniquement sur des taux minima communautaires, ne résolvent pas les problèmes de distorsion de concurrence auxquels sont confrontés les marchés des transports de marchandises, ni leurs conséquences. Les distorsions qui en résultent doivent être éliminées.
- Sur la base d'une proposition de la Commission, le Conseil s'engage à examiner de manière constructive un ajustement de la limite de poids prévue dans la définition des fins commerciales, en vue d'assurer la concordance avec les limites de poids qui seraient prévues dans une éventuelle directive future modifiant la directive "eurovignette" ou toute nouvelle directive relative à la tarification des infrastructures de transport."

DECLARATION 198/03

Déclaration du Conseil

Ad article 12, paragraphe 2:

"Le Conseil déclare que, aux fins du niveau des accises, les États membres peuvent ne pas ajuster la quantité en fonction de la température de chaque transaction, mais peuvent également adopter des procédures nationales simplifiées destinées à tenir compte des variations de température.

Les ajustements relatifs à la température standard sont calculés sur la base des tableaux publiés par l'Organisation internationale de normalisation sous les références ISO 91/1 – 1982, en tenant compte de leurs éventuelles modifications ultérieures."

DECLARATION 199/03

Ad article 14, point b):

- "Toutes les délégations, à l'exception de l'Irlande et de l'Espagne, et la Commission conviennent que, par principe, et pour assurer la cohérence du régime fiscal, le carburant pour l'aviation commerciale devrait être taxé sur la même base que tout autre carburant. Toutefois, il convient de prendre en considération la question de la concurrence avec les pays tiers et d'éviter toute distorsion de concurrence ayant des retombées socioéconomiques. Toutes les délégations, hormis l'Irlande et l'Espagne, et la Commission estiment qu'une stratégie appropriée devrait consister à poursuivre l'examen de ce dossier avec l'OACI et que, lorsque la taxation de tels produits sera autorisée au niveau international, le Conseil devra décider, sur la base d'une proposition de la Commission, d'abolir ou non la dérogation."

- "L'Irlande et l'Espagne ne peuvent souscrire à la position politique concernant la taxation du kérosène telle qu'elle figure dans la déclaration précédente. Les préoccupations de l'Irlande et de l'Espagne concernant la taxation du kérosène sont dues à leur localisation périphérique, à la dispersion de leur population - facteur d'augmentation du coût des transports - et à la nécessité de rester concurrentielles au sein de l'UE par rapport à des pays tiers en matière de tourisme."

DECLARATION 200/03

Déclaration du Conseil

Ad article 15, point d):

"Sur la base d'une proposition de la Commission, le Conseil s'engage à examiner de manière constructive une définition commune de la cogénération écologique (ou à haut rendement) afin d'en assurer la compatibilité avec la future directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de la cogénération basée sur une demande utile d'énergie thermique au sein du marché intérieur de l'énergie."

DECLARATION 201/03

Déclaration de la Commission

Ad articles 15 et 16:

"La Commission note que les gaz de décharge, les gaz d'épuration et les biogaz sont couverts par le champ d'application de la définition de la "biomasse"."

DECLARATION 202/03

Déclaration du Conseil et de la Commission

Ad article 18:

- "Le Conseil et la Commission déclarent que les dérogations concernant le niveau de taxation du diesel à usage commercial en France et en Italie sont prolongées afin de permettre une analyse approfondie de la proposition de la Commission concernant le diesel à usage commercial.
- Compte tenu des besoins des professionnels du secteur du transport de marchandises par route, le Conseil note que cette période de transition se rapporte à l'engagement qu'il a pris d'analyser plus en détail la proposition de la Commission sur le diesel à usage commercial."

DECLARATION 203/03

Déclaration du Conseil et de la Commission

Ad article 21, paragraphe 5:

"Le Conseil et la Commission déclarent que, par "distributeur ou redistributeur", on entend la personne physique ou morale assurant la livraison du gaz ou de l'électricité et qui procède ou fait procéder à la facturation."

DECLARATION 204/03

Déclaration de la Commission

Ad article 24:

"La Commission note qu'au paragraphe 2, premier tiret, les termes "dont l'agencement permet l'utilisation directe du carburant" n'excluent pas la présence d'une vanne d'arrêt sur le raccord de la tuyauterie entre réservoirs normaux."

OCTOBRE 2003	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
2529ème Conseil Justice et Affaires intérieures les 2/3 octobre 2003 Résolution du Conseil concernant une stratégie pour la coopération douanière Doc. 10856/03 + COR 1 + COR 2 + REV 1 (sv) 2530ème Conseil Affaires économiques et financières le 7 octobre 2003 Décision du Conseil concernant l'adoption de modifications à apporter aux articles 3 et 7 de la convention monétaire entre la République italienne, au nom de la Communauté européenne, et l'État de la Cité du Vatican, représenté par le Saint-Siège, et autorisant la République italienne à procéder à ces modifications Doc. 12376/03 + COR 1 (en) 2531ème Conseil Transports/Télécommunications/Énergie le 9 octobre 2003 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives 70/156/CEE et 80/1268/CEE du Conseil en ce qui concerne la mesure des émissions de dioxyde de carbone et de la consommation de carburant des véhicules à moteur de catégorie N₁ Doc. 5997/03 + COR 1 (pt) + ADD 1 + ADD 1 COR 1 2532ème Conseil Affaires Générales et Relations Extérieures le 13 octobre 2003 Iraq • Position commune du Conseil modifiant la position commune 2003/495/PESC sur l'Iraq Doc. 12953/1/03 REV 1 • Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1210/2003 concernant certaines restrictions spécifiques applicables aux relations économiques et financières avec l'Iraq Doc. 12954/1/03 REV 1	

OCTOBRE 2003	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Accord interinstitutionnel "Mieux légiférer" Doc. 12175/03 + COR 1 (en,pt) 2535ème Conseil Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs le 20 octobre 2003 Règlement du Conseil relatif à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à la prorogation du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord entre la Communauté européenne et le gouvernement de Maurice concernant la pêche dans les eaux mauriciennes, pour la période allant du 3 décembre 2002 au 2 décembre 2003 Doc. 12939/03 Règlement du Conseil modifiant les mesures antidumping instituées par le règlement (CE) n° 769/2002 sur les importations de coumarine originaire de la République populaire de Chine Doc. 12808/03 Résolution du Conseil relative à la transformation du travail non déclaré en emploi régulier Doc. 13456/03 Conclusions du Conseil concernant une coordination ouverte pour des pensions viables et adéquates Doc. 13247/03 + REV 1 (fi) Résolution du Conseil relative à des initiatives destinées à lutter contre la traite des êtres humains et en particulier des femmes Doc. 13328/03 + COR 1 (sv) 2536ème Conseil Environnement le 27 octobre 2003 Règlement du Conseil arrêtant des mesures autonomes et transitoires concernant l'importation de certains produits agricoles transformés originaires de Malte et l'exportation de certains produits agricoles transformés vers Malte Doc. 12431/03	

OCTOBRE 2003	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Règlement du Conseil instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations d'alcool furfurylique originaire de la République populaire de Chine Doc. 13292/03 Produits sidérurgiques - Décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et la Fédération de Russie modifiant l'accord du 9 juillet 2002 entre la Communauté européenne du charbon et de l'acier et le gouvernement de la Fédération de Russie relatif au commerce de certains produits sidérurgiques Doc. 12065/1/03 REV 1 - Règlement du Conseil modifiant la décision de la Commission du 8 juillet 2002 relative à l'administration de certaines restrictions à l'importation de certains produits sidérurgiques en provenance de la Fédération de Russie Doc. 12044/03 Hygiène des denrées alimentaires - Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'hygiène des denrées alimentaires Doc. 10543/1/02 REV 1 + COR 1 (en) + COR 2 (fr) + ADD 1 + ADD 1 REV 1 (sv) - Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale Doc. 5420/1/03 REV 1 + COR 1 (de,it,nl,da,el,es,pt,fi) + COR 2 (en) + COR 3 (fr) + COR 4 + ADD 1 + ADD 1 REV 1 (sv) - Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine Doc. 11583/03 + COR 1 (fr) + COR 2 (fi) + ADD 1 + ADD 1 REV 1 (sv) - Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la Directive du Parlement européen et du Conseil abrogeant certaines directives relatives à l'hygiène des denrées alimentaires et aux règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché de certains produits d'origine animale destinés à la consommation humaine, et modifiant les directives 89/662/CEE et 92/118/CEE du Conseil ainsi que la décision 95/408/CE du Conseil Doc. 11584/03 + ADD 1 + ADD 1 COR 1 (fr)	

OCTOBRE 2003	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Liberia • Position commune du Conseil modifiant la position commune 2001/357/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre du Liberia Doc. 13512/03 + COR 1 (fi) • Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1030/2003 imposant certaines mesures restrictives à l'égard du Liberia Doc. 13513/03 Conclusions du Conseil relatives à une stratégie européenne en matière d'environnement et de santé Doc. 13690/03	